



**COMPTE RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
JEUDI 17 DECEMBRE 2015**

**I/ Convention de prestation de balayage des rues du bourg de Monthoiron - COLAS Poitou Vert - année 2016**

La convention de prestation de balayage avec l'entreprise COLAS (Poitou Vert) est arrivée à échéance le 31 décembre 2015. Il est ainsi proposé de renouveler cette convention de balayage des trottoirs du centre bourg pour l'année 2016.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de prestation à intervenir entre la commune et l'entreprise pour une durée d'un an.

Le nombre d'interventions est estimé à 12, pour un coût total annuel de 2 266.44 € TTC. Pour information, ce tarif était de 2 618.52 € TTC en 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de renouveler la convention de prestation avec l'entreprise COLAS (Poitou Vert) pour le balayage des voies communales du Bourg, avec 12 passages
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention
- d'inscrire cette dépense au BP 2016

**II/ DDT 86 : cartographie et recensement des cours d'eau**

Par mail du 6 novembre dernier, la DDT de la Vienne par l'intermédiaire du SyRVA demande, à chaque collectivité, de procéder à la vérification des cours d'eau sur la commune de Monthoiron à partir d'une carte IGN.

Il a ainsi été constaté, par exemple et après renseignements pris auprès des agriculteurs locaux que des écoulements temporaires (fossés) ont été répertoriés en cours d'eau.

Il appartient ainsi au Conseil Municipal de se prononcer définitivement sur la carte IGN fournie par la DDT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de maintenir les écoulements temporaires dits fossés en état de fossés
- de maintenir les cours d'eau actuels en cours d'eau.

**III/ Tarification de vente de bois sur pieds**

Des administrés ont fait part de leur volonté d'acheter du bois sur pied situé sur des chemins communaux afin de procéder à leur abattage.

Par délibération du 16 octobre 2014, le tarif de vente de bois sur pied avait été fixé à 25€ le stère.

Ce tarif paraît actuellement trop élevé par rapport à aux tarifs actuellement pratiqués.

Monsieur le Maire propose une tarification à 15€ le stère.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de fixer à 15€ le stère, la vente de bois sur pieds pour les bois appartenant à la commune et situés sur les chemins ruraux.

**IV/ Décision modificative n°3 – BP 2015**

Monsieur le Maire explique aux membres présents qu'il convient de prévoir les crédits nécessaires au budget 2015 afin de pouvoir émettre les derniers mandats de fonctionnement de cette fin d'année.

Il est donc nécessaire de prendre une décision modificative suivant le tableau ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>TOTAL</b>	/	/
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>CHAPITRE 061</b>		
c/61523	+ 676.00 €	
<b>CHAPITRE 064</b>		
c/6411	- 880.00 €	
c/6413	- 250.00 €	
<b>CHAPITRE 066</b>		
c/6615	- 570.00 €	
<b>CHAPITRE 073</b>		
c/73925	+ 1 024.00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'approuver la décision modificative n°3 au BP 2015.

## **V/ Décision modificative n°4 – BP 2015**

Monsieur le Maire explique aux membres présents qu'il convient de prévoir les crédits nécessaires au budget 2015 afin de pouvoir émettre les derniers mandats de fonctionnement de cette fin d'année.

Il est donc nécessaire de prendre une décision modificative suivant le tableau ci-dessous :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>TOTAL</b>	/	/
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>CHAPITRE 060</b>		
c/60632	+ 500.00 €	
<b>CHAPITRE 062</b>		
c/6262	- 220.00 €	
c/6247	- 280.00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'approuver la décision modificative n°4 au BP 2015.

## **VI/ Vie des Commissions**

### **POINT SUR :**

- Commission information du 4 décembre
- Réunion bibliothèque du 8 décembre : manifestation « Armoire à livres » du 19 janvier au 29 mars 2016 aux horaires d'ouverture de la bibliothèque
- Commission voirie du 12 décembre : chemin rural des Gaudières en limite avec Chenevelles
- Rencontre avec Inspectrice de l'Académie du 14 décembre
- Syndicat d'électricité

### **DATES A RETENIR :**

- Vœux du Maire : vendredi 8 janvier 2016 à 19h00 à la salle des fêtes
- Conseil Municipal : jeudi 21 janvier - 19h00
- Tour de France cycliste : passage à Monthoiron le mardi 5 juillet (12h00 - 14h00)

## **VII/ Informations et questions diverses**

- Modification des horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie le samedi matin des semaines paires : 9h00 au lieu de 8h00 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- Nouvelle adresse mail de la Mairie en raison de la nouvelle dénomination du « Conseil Général » qui devient « Conseil Départemental ». Les adresses mail finissant en « cg86.fr » seront caduques au 31 décembre 2015.  
Nouvelle adresse mail : mairie@monthoiron.fr